



CHAMPIONNAT DE LA CORREZE 2023

PITCH & PUTT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Edition du 1er Février 2023

Ce règlement particulier complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

| | | |
|---|---|---|
| <u>Samedi 18 Février</u> GOLF D'AUBAZINE | <u>Samedi 18 Mars</u> GOLF DE NEUVIC | <u>Samedi 15 Avril</u> GOLF DU CHAMMET |
|---|---|---|

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour entrer dans le classement final, les joueurs doivent :

- Etre titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours dans un club du département de la Corrèze (19)
- Ou Etre titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours et être abonné dans un golf du département de la Corrèze
- Ou Etre titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours et être adhérent dans un club de golf du département de la Corrèze, y compris les clubs dits entreprise
- Ou Etre titulaire de la licence FFGOLF de l'année en cours et être domicilié sur le département de la Corrèze

- Le joueur doit être également titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'il a fourni un certificat médical en 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

- Les adultes doivent avoir un classement inférieur ou égal à 53,9 et à minima le drapeau bleu pour les U16.

II – FORMES DE JEU

2-1) Distances de jeu préconisées en mètres :

La longueur de chaque trou n'excède pas 90 mètres, la longueur totale du parcours n'excède pas 1200 m.

2-2) Forme de jeu :

Strokeplay score maximum / 18 trous par épreuve avec un classement par points en brut par sexe.

2-3) Attribution des points :





Des points seront attribués en fonction de la place obtenue après chaque épreuve selon la table ci-dessous.

Si des joueurs sont ex æquo, les points des places en cause seront partagés entre les joueurs.

Points par épreuve

| Place | Points |
|---------------------------|--------|
| 1 ^{er} | 50 |
| 2 ^{ème} | 35 |
| 3 ^{ème} | 30 |
| 4 ^{ème} | 25 |
| 5 ^{ème} | 21 |
| 6 ^{ème} | 17 |
| 7 ^{ème} | 15 |
| 8 ^{ème} | 13 |
| 9 ^{ème} | 10 |
| 10 ^{ème} | 9 |
| 11 ^{ème} | 7.5 |
| 12 ^{ème} | 7 |
| 13 ^{ème} | 6.5 |
| 14 ^{ème} | 6 |
| 15 ^{ème} | 5.5 |
| 16 ^{ème} | 5 |
| 17 ^{ème} | 4.5 |
| 18 ^{ème} | 4 |
| 19 ^{ème} | 3.5 |
| 20 ^{ème} | 3 |
| 21 ^{ème} | 2.5 |
| 22 ^{ème} | 2 |
| 23 ^{ème} | 1.5 |
| 24 ^{ème} | 1 |
| 25 ^{ème} et plus | 1 |

2-4) Classement du Championnat Départemental :

Le classement final prendra en compte les 3 épreuves organisées.

Le classement sera fait par tranche de genre et/ou d'âge.

2-5) Départage :

En cas d'égalité, le départage se fait sur le total des scores des tours non retenus, puis le total des meilleures cartes, puis des 2^{èmes} meilleures cartes etc..

2-6) Intempéries :

Si une épreuve est annulée pour cause d'intempéries ou autre, si possible elle sera reportée sinon le classement prendra en compte les points obtenus lors des épreuves ayant eu lieu.

2-7) Finale régionale :

Les deux premiers de chaque catégorie (Messieurs, Dames, U16) seront qualifiés pour participer à la finale régionale en septembre.





III – ENGAGEMENTS

3-1) Inscriptions :

La date limite des inscriptions est fixée au plus tard 6 jours avant le jour de l'épreuve (soit le dimanche avant).

Le droit d'inscription est fixé à 13 € par tour, et gratuit pour les U16, à régler en espèce ou chèque.

Les inscriptions se font auprès des clubs de licence, qui renverront la liste des inscrits à la clôture des inscriptions ou directement par mail à l'adresse : comitedepartementalgolf19@gmail.com (avec nom et prénom du joueur et numéro de licence)

3-2) Départs :

Les départs sont effectués en fonction du nombre de participants et sont donnés en ligne ou en shotgun par vague de 2h30 environ.

IV – RAPPEL DU REGLEMENT GENERAL ET COMPORTEMENT

4-1) Comportement des joueurs:

Les règlements généraux des épreuves s'appliquent, à savoir :

- Épreuves « non-fumeur » pour les joueurs et accompagnateurs.
- Les joueurs devront avoir une tenue correcte (pas de blue-jean) et un comportement exemplaire (cf. Règlement Général sur le Vade-mecum).
- Si au cours d'une des épreuves, un joueur est en infraction vis à vis des règles de golf (tricherie avérée, manquement grave à l'étiquette), le comité de l'épreuve pourra disqualifier le joueur pour l'ensemble de la compétition.

4-2) Gestion des épreuves

Elle est assurée par un membre du Comité Départemental et le club recevant.

Les résultats sont publiés sur le site du comité départemental, et envoyés aux AS par mail.

V – REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu immédiatement à l'issue du dernier tour.

Un trophée sera offert au premier de chaque série.

